ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réduire les zones artificialisées des communes.

Question au Gouvernement n° 888

Texte de la question

INONDATIONS EN ITALIE

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Lemaire.

M. Didier Lemaire. J'associe Laurent Marcangeli, président du groupe d'amitié France-Italie, à cette question qui s'adressait au ministre de l'intérieur.

Je n'aime pas parler de la pluie et du beau temps, mais l'actualité m'y contraint malheureusement. Il y a quelques semaines, je questionnais ici même le Gouvernement sur la sécheresse hivernale que nous traversions ; je l'interroge aujourd'hui sur les pluies diluviennes qui se sont déversées sur l'Italie ces derniers jours – l'équivalent de six mois de précipitations tombées en quelques heures seulement dans la région de l'Émilie-Romagne. On y a vu plus de vingt cours d'eau quitter leur lit, des crues boueuses balayer des villages entiers, des ponts s'effondrer, 400 routes s'affaisser et des glissements de terrain se creuser. Voici quelles en sont les conséquences humaines : plus de 10 000 habitants contraints de quitter leur domicile et, malheureusement, 14 personnes décédées. L'ensemble de mes collègues du groupe Horizons et moi-même, comme j'en suis sûr l'ensemble de l'Assemblée nationale, présentons toutes nos condoléances à nos voisins.

La région touchée par ces pluies diluviennes se trouve à quelques kilomètres seulement de la frontière entre nos deux pays et pourtant, très peu de médias relaient la catastrophe naturelle, humaine et économique qui se passe en Italie. Comme la France, l'Italie est en situation de stress hydrique et l'eau tombée ces derniers jours ne permettra pas de le résorber. On sait que le changement climatique dû à l'activité humaine accroît l'intensité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Notre pays a déjà vécu et vivra encore des catastrophes similaires. À cet égard, je salue le travail et les annonces faites par Christophe Béchu. Cependant, j'aimerais savoir si notre modèle de sécurité civile et de protection des populations, mais aussi de préparation des territoires aux conséquences du changement climatique, tient compte de ces nouveaux enjeux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté.

Mme Sonia Backès, *secrétaire d'État chargée de la citoyenneté.* Vous nous interrogez sur l'action de soutien de la France suite aux inondations survenues dans le nord de l'Italie, en Émilie-Romagne, qui ont causé 14 morts et entraîné l'évacuation de plus de 36 000 personnes. Face à ce bilan dramatique, la France a souhaité, au-delà des messages de soutien, être pleinement solidaire et à proposer, dès samedi, l'engagement de moyens de secours. Si l'Italie n'a pas dans un premier temps souhaité faire appel à l'aide internationale, ses moyens de secours propres au sauvetage et à la mise en sécurité des populations étant suffisants, elle a tout de même sollicité hier l'aide européenne pour conforter ses moyens de pompage lourd. La France a donc fait partir, en fin de matinée, un groupe lourd composé de moyens de pompage d'une capacité de 5 400 mètres cubes par heure

et armé par quarante personnes issues des formations militaires de sécurité civile ; leur engagement est pour l'instant prévu pour trois semaines.

Quant aux leçons à en tirer pour le territoire national, puisque c'est le sens de votre question, j'indique que les actions en cas d'inondation seront dirigées par les préfets des départements, qui s'appuieront essentiellement sur les services d'incendie et de secours et sur les moyens de la sécurité civile – les formations militaires comme les hélicoptères de sauvetage. Les services d'incendie et de secours disposent en effet de moyens adaptés aux risques qu'ils couvrent, en particulier de 6 325 agents formés au sauvetage en eaux vives et équipés pour affronter les situations particulièrement à risque. J'ajoute que dans le cadre de la solidarité nationale, le préfet peut faire appel aux services d'incendie et de secours des autres départements ainsi qu'au personnel militaire et de sécurité civile concerné. Ces engagements de renforts, financés par l'État, sont coordonnés au niveau zonal, voire national en fonction des situations. Les trente-sept hélicoptères de la sécurité civile répartis sur l'ensemble du territoire national sont également à disposition pour effectuer des actions de sauvetage ou mettre en sécurité les populations situées dans des endroits inaccessibles.

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Lemaire.

M. Didier Lemaire. Je vous remercie. Nous le savons, la sécurité civile sera encore plus incontournable dans les prochaines années, et il est indispensable que l'ensemble des élus et l'ensemble des citoyennes et des citoyens prennent conscience de ces enjeux et se les approprient. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.)*

Données clés

Auteur : M. Didier Lemaire
Circonscription : Haut-Rhin (3e circonscription) - Horizons et apparentés
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 888
Rubrique : Catastrophes naturelles
Ministère interrogé : Citoyenneté
Ministère attributaire : Citoyenneté

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 2023
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mai 2023